

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 AVRIL 2026

Publiée sur le site Internet de la Ville : 30 avril 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Véronique BOUCHER

Membres présents : 39

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Laurence MARTEL, M. Hervé THIBAUD, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Raphaël SULTANA, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Alexcia COULY, M. Emmanuel MAILLET, Mme Odile LEPINASSE, M. Michel ARACIL, Mme Véronique BOUCHER, M. Samir M'HACHI, Mme Christiane RIVOIRE, M. Stéphane GENIN, Mme Lætitia PEPINO, M. Michel CHAVALARD, Mme Nadia DJELTI, M. Fatih DEMIRAY, Mme Patricia BENZEKRY, M. René SIMILLION, Mme Elodie CHAZELLE, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, Mme Marie ANDREANI, Mme Muriel NÉMOZ, M. Frédéric RENAUD, Mme Lucile MOREL, M. Patrice BADARD, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI, Mme Hélène QUINQUETON, Mme Aline CONCHONNET, M. Hervé LEQUIN

Membres ayant donné pouvoir : 4

Mme Sandrine CLAUDIN pouvoir à Mme Valérie BOULARD
M. Alexis CREUSEVEAU pouvoir à M. Fabien DUFFIT-DALLOZ
M. Kossi Eric AHIALEY pouvoir à M. Marc DUBIEF
M. Gabriel SAINT-LOUIS pouvoir à Mme Hélène QUINQUETON

Délibération n°20260423DEL36

DSIT

Adhésion de la Commune de Bron au club des collectivités territoriales utilisatrices des progiciels de l'éditeur Berger-Levrault (CUSMA)

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Le CUSMA (Club des Utilisateurs de Sédit MARIANNE) est une association loi 1901, qui regroupe des collectivités territoriales utilisant des progiciels de l'éditeur Berger-Levrault, dont ATAL, la solution de gestion du patrimoine et des services technique, mise en place sur la Ville de Bron en 2025. L'association comprend actuellement 152 collectivités adhérentes.

Les buts du CUSMA sont :

- d'échanger des expériences et des conseils sur la mise en œuvre des progiciels,
- d'être une force de proposition au contact de l'éditeur,
- de constituer un réseau de professionnels.

Le CUSMA organise plusieurs rencontres professionnelles, en particulier :

- Des rencontres avec l'éditeur pour évoquer les évolutions des progiciels,
- Des journées d'études thématiques mobilisant des experts sur des sujets d'actualité mais aussi des sujets techniques et d'innovation.

L'adhésion au CUSMA permet à la Ville de Bron :

- d'examiner les questions collectives liées aux aspects techniques et fonctionnels du progiciel ATAL,
- de disposer d'outils collaboratifs, de forums, d'une veille réglementaire et de commissions thématiques permettant l'échange d'informations et d'expériences entre collectivités utilisatrices,
- de participer à l'amélioration de l'usage d'ATAL, à l'optimisation des pratiques internes, à la sécurisation des processus de gestion et à une meilleure intégration d'ATAL dans le système d'information (S.I.) de la collectivité.

Le montant annuel des cotisations, fixé en fonction du nombre d'habitants, est le suivant :

- < 10.000 habitants : 150 €
- < 50.000 habitants : 300 €
- < 100.000 habitants : 350 €
- < 200.000 habitants : 500 €
- < 300.000 habitants : 600 €
- < 400.000 habitants : 700 €
- < 600.000 habitants : 900 €
- > 600.000 habitants : 1200 €
-

En conséquence, et conformément au dernier recensement du mois de janvier 2026, notre commune compte 43 369 habitants, soit une cotisation annuelle de 300 €.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'adhésion de la Ville de Bron à l'association CUSMA – Club des Utilisateurs des Solutions Berger-Levrault ;

- **AUTORISER** M. le Maire à réaliser tous les actes d'exécution nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer toutes les pièces nécessaires à cette adhésion ;

- **APPROUVER** le versement de la cotisation annuelle correspondante, soit un montant de 300 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le 27/04/2026

webdelib

ID : 069-216900290-20260423-20260423DEL36-DE

Le Maire,

Jérémie BREAUD